

Règlement du concours des vitrines des commerçants.

Concours sur la thématique Semaine de la Mobilité du samedi 6 au mardi 30 septembre 2025 à minuit.

Concours organisé par la Ville d'Ath et le service A.D.L. - Rue de Pintamont, 54 - 7800 Ath - 068 68 11 33 - adl@ath.be

Article 1 : Objectif du concours.

Dans le cadre de la promotion de la Semaine de la Mobilité, l'Agence de Développement local organise un concours de vitrines afin de valoriser et soutenir les commerces du Centre-Ville d'Ath.

Article 2 : Durée du concours.

Les objets relatifs à la Mobilité Douce devront être en place, dans et sur les vitrines et par conséquent visibles de l'extérieur, durant la période allant du samedi 6 au mardi 30 septembre 2025 inclus.

Article 3 : Modalités de participation pour les commerçants.

Une inscription est nécessaire via adl@ath.be afin de pouvoir préparer le formulaire de jeu ainsi que la publicité.

Vous pourrez installer un ou plusieurs objets selon votre inspiration.

Article 4 : Modalités de participation pour les clients.

Des formulaires de jeu seront disponibles chez tous les commerçants participants ainsi que sur le site de la Ville www.ath.be et à l'administration communale.

Ce concours est ouvert à tous, et sans obligation d'achat.

Les participants devront compléter le formulaire de jeu en indiquant leurs coordonnées complètes puis détailler les éléments trouvés dans chaque vitrine.

Un seul bulletin de jeu par personne sera accepté. Une famille peut donc jouer plusieurs fois en indiquant le prénom de l'adulte ou de l'enfant participant.

Les formulaires seront ensuite

- Soit envoyés par mail à l'adresse adl@ath.be.
- Soit à déposer à l'ADL d'Ath – Rue de Pintamont 54 (Rez de chaussée). **Tel : 068 68 11 32**

Jusqu'au 8 octobre au plus tard.

Article 5 : Les prix.

Les prix seront décernés aux participants ayant entièrement complétés leur bulletin de jeu, ayant retrouvés tous les objets à découvrir et se rapprochant le plus possible du nombre de participants relatif à la question subsidiaire.

Plusieurs prix seront décernés sous forme de Solatois, de bons de réductions, de bon d'achats ou de petits cadeaux offerts par certains commerçants.

Article 6 : Acceptation du règlement.

En participant à ce concours, vous déclarez accepter le règlement.

Article 7 : Les gagnants.

Les bulletins de jeu seront rassemblés et analysés après le 8 octobre 2025 par le service ADL. Les gagnants ainsi que tous les participants seront avertis personnellement.